



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 8 octobre 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI,
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme DAVID-LECOURT, M. PETITEAU, M. SENTENAC, M. BORÉ,
Membre désigné par Action Logement : M. VERNEYRE,
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT),
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), Mme SALIMY (CSF), M. PELÉ (CGL),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Participaient en visioconférence :

Elus représentant l'EPCI : Mme HAKEM (de 9h34 à 10h41), M. PRAS,
Personnalité qualifiée : Mme TRICOT,
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON,
Membre à voix consultative : M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique (de 9h22 à 9h46),

Étaient représentées :

Elues représentant l'EPCI : Mme BENÂTRE (pouvoir à Mme BASSANI), Mme PIAU (pouvoir à M. QUÉRO),

Absent excusé : M. DEPLANQUE,

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur Général Adjoint RSE et Communication,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 8 octobre 2025

Délibération n° 29/25 DG

Objet : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLÉANT REPRÉSENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL) EN REMPLACEMENT DE M. YANNICK GOURET

Considérant que,

I – Contexte

L'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements ».

Il est rappelé la composition suivante :

Membres à voix délibérative

- Six membres désignés par le Conseil d'Administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires,
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 CCH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, pour l'attribution de ces logements, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix,
- Le préfet ou son représentant.

Membres avec voix consultative :

- Un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3 CCH ;
- Les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Par délibérations n°21/20 du 18 septembre 2020 et n°30/20 du 23 octobre 2020, les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ont été désignés par le Conseil d'Administration.

Par délibération n°10/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025, M. Lucien BERTIN a été élu membre titulaire représentant les locataires, et M. Yannick GOURET, membre suppléant représentant les locataires.

II – Argumentaire

M. Yannick GOURET est décédé le 8 septembre 2025. Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant en tant qu'élu représentant les locataires.

Par délibération n° 28/25 du présent Conseil d'administration, M. Carl PELÉ (CGL) a été désigné pour siéger au sein du Conseil en remplacement de M. GOURET, en qualité de représentant des locataires.

La candidature M. Carl PELÉ est proposée en tant que membre suppléant à voix délibérative au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements.

III – Conclusions

- . Vu l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements et de ses suppléants et à l'adoption de son règlement intérieur et la délibération n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020,
- . Vu la délibération n°10/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025 relative à la désignation de M. BERTIN et M. GOURET, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements,
- . Vu la délibération n° 28/25 du présent Conseil d'Administration portant désignation de M. PELÉ en qualité d'administrateur représentant les locataires,
- . Vu l'exposé qui précède,

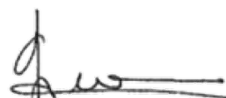
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le renouvellement partiel de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat tel que visé ci-dessus.

La présente délibération modifie les délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (21 voix).

Le 8 octobre 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO